

Charte du Club des Ambassadeurs de La Cité de la Mer

La Région Cherbourgeoise et par extension le Cotentin, compte de nombreuses entreprises actives dans des secteurs d'activité très divers, souvent présentes à l'extérieur de la région auprès de leurs clientèles et prospects, étant ainsi le porte parole d'un territoire encore insuffisamment connu.

Ces entreprises au travers de leurs dirigeants, convaincues de la qualité exceptionnelle de La Cité de la Mer et de la force de l'image portée par celle-ci, s'engagent à promouvoir ce site et cet espace auprès de leur réseau professionnel et privé.

Par la mobilisation de ces relais d'opinion passionnés, et fiers de porter l'image de leur territoire, le « Club des Ambassadeurs de La Cité de la Mer » entend porter et développer l'image de l'attractivité cherbourgeoise et du Cotentin auprès de chacun de ses correspondants.

Chaque membre du Club s'engage à signer et respecter la charte présentée ci-après.

Chaque ambassadeur s'engage à évoquer et développer auprès de ses interlocuteurs les éléments -objectifs et subjectifs- constitutifs de l'attractivité de La Cité de la Mer.

Il s'engage à :

- ✚ Participer aux actions organisées par le Club des Ambassadeurs de La Cité :
 - Une réunion semestrielle (présentation des offres, argumentaires, propositions, critiques),
 - Réunions découverte des nouvelles offres muséographiques, événementielles,
 - Création de blogs, animation de buzz sur internet,
 - Inauguration et ouvertures d'expositions.

- ✚ S'informer des atouts et richesses du site, par la connaissance de la gamme des nombreuses visites offertes et des possibilités d'organisation d'événements.

- ✚ Transmettre une image positive du site auprès des contacts professionnels et privés. Faire remonter toute proposition tendant à gommer une image ou une information négative ou à améliorer l'image globale du site. Informer le référent et l'animateur du club de tout contact ou action pouvant intéresser le Club.

- ✚ Diffuser les supports de communication et de promotion mis à sa disposition : dépliants, plaquettes, dossiers de presse, CD-Roms (avec images libres de droit)...

En contrepartie, tout membre du Club pourra bénéficier d'un certain nombre d'avantages :

- ✚ En direction de sa propre entreprise :
 - Location d'espaces : Un tarif promotionnel sera proposé, dès lors que la manifestation organisée ne sera pas à but lucratif, pour certains espaces (hors Grande Halle), dans le cadre des conventions en vigueur avec la CUC.
 - Possibilité d'accès privilégié VIP au restaurant (rond de serviette entreprise, marquage de table, fauteuil...).

- Faire valoir du savoir faire des entreprises : Stands d'exposition dans la Nef seul ou en groupe selon un calendrier validé par la SEM. Présence à titre gracieux pour deux jours.
- Pages Club Ambassadeurs sur le site Web de La Cité de la Mer, avec lien vers le site de l'entreprise : la Cité de la Mer relais « économique » du tissu entrepreneurial du Cotentin.

En direction des dirigeants :

- Achat de Pass à tarif promotionnel, délivrance d'un Pass nominatif.
- Newsletter sur l'Événementiel : Information sur les événements se déroulant à La Cité de la Mer, en respectant une certaine confidentialité.
- La Cité de la Mer préviendra de sa participation à des manifestations sur Foires, Salons hors du Cotentin : elle pourra ainsi, à la demande d'un membre du club inviter ses clients sur son stand, avec accueil VIP.
- Information sur les nouveautés, perspectives (« chantiers ») de La Cité de la Mer.
- Documentation : Création d'une valise d'Ambassadeur de La Cité de la Mer (ACM) : Mise à disposition d'une information propre à La Cité de la Mer.
- Contenu potentiel : Dépliants sur l'histoire de la Gare Maritime Transatlantique, le guide de visite de La Cité de la Mer, un CD-Rom avec photos libres de droits, un dossier de Presse, une revue de presse, la dernière newsletter, le DVD sur La Cité de la Mer, Affichettes, Documentation groupes dont scolaires, documentation sur l'événementiel, quelques produits griffés.
- Création d'un événement annuel à l'occasion d'une rencontre du Club : invitation d'une personnalité liée à la mer : Henri-Germain Delauze, Jacques Rougerie, Jean-Louis Etienne...
- Participation aux événements de La Cité de la Mer : Chaque membre recevra une invitation aux vernissages et inaugurations d'expositions temporaires, en bénéficiant d'un accès gratuit. Il bénéficiera par ailleurs d'une réduction en Boutique.

En direction de ses personnels :

- Une offre spécifique sera créée en direction des personnels des membres du Club : Un tarif CE groupe et individuel promotionnel.
- Une offre complémentaire : type arbre/conte de Noël promotionnel.
- En direction des conjoint(e)s des dirigeants et de leurs activités.

En direction des clients et fournisseurs des entreprises :

- La Cité de la Mer propose de mettre en place une « Visite VIP » à la demande d'un membre du Club, visite qui peut recouvrir différents périmètres, selon deux ou trois types de visite. Il sera nécessaire d'annoncer cette visite à l'avance : la facturation sera adressée à l'entreprise.
- La visite se fera au tarif « CE » pendant les heures d'ouverture, en revanche, si la visite se déroulait en dehors des heures d'ouverture, un tarif spécifique serait appliqué.
- La Cité de la Mer propose de mettre en place un accueil personnalisé, accompagné de la remise d'une documentation spécifique.

Ce que La Cité de la Mer ne peut offrir :

La règle est qu'il n'y aura ni gratuité sur la location d'espace (hors stand dans la Nef d'Accueil), ni Pass gratuit. La Cité de la Mer s'engage à être le plus disponible possible en terme d'accueil, mais se réserve la possibilité de refuser ou de déplacer certaines prestations en fonction de la disponibilité de son personnel.

Obligations :

Aucun membre ne peut engager La Cité de la Mer par ses propos ou écrits. Il n'a pas le droit de parler publiquement au nom de La Cité de la Mer.

Fonctionnement :

Pour assurer la pertinence de ces actions, La Cité de la Mer nomme auprès du club des référents : Pascale Chapron (Responsable de la Logistique Evénementielle à La Cité de la Mer) et Sandrine Enée (Responsable de la Commercialisation Evénementielle à La Cité de la Mer). Le rôle du référent est d'aider à animer le Club et d'assurer la circulation des informations entre le Club et La Cité de la Mer. Il veillera le cas échéant à la mise en place d'une assistance à des actions spécifiques du Club et se fera l'écho des suggestions, critiques des membres.

Animé par la SEM La Cité de la Mer, le Club des Ambassadeurs de La Cité de la Mer organise au moins deux fois par an, une réunion de ses membres.

Au cours de ces réunions, seront débattus des dispositifs et des contenus de certains supports permettant d'assurer une meilleure promotion du site.

Le Club est animé par un petit groupe de membres, sans qu'il soit pour l'instant nécessaire de désigner un véritable organe de direction ou d'animation.

Budget :

L'adhésion de chaque membre est gratuite.

Désignation des membres :

Les nouveaux membres sont désignés grâce au parrainage d'au moins deux personnes déjà membres du Club. Chaque membre doit tenter de réunir les qualités suivantes : être passionné par La Cité de la Mer, bien connaître l'ensemble des produits associés, disposer d'un réseau professionnel ou relationnel significatif...

Sponsoring, mécénat d'entreprise :

La Cité de la Mer souhaite l'implication des membres du Club dans le développement de son site : Elle incite les membres à participer au financement d'opérations spécifiques, permettant la valorisation ou la réhabilitation de celui-ci (mobilier Art déco : banc, fauteuil, remise en état de matériel...), cette réhabilitation pouvant bénéficier de médiatisation.

Cette revalorisation d'objet à caractère historique, scientifique ou muséographique, peut être accompagnée d'une exposition dans l'entreprise membre ou dans un lieu approprié de La Cité de la Mer.

Charte du Club des Ambassadeurs de La Cité de la Mer

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance de la Charte du Club des Ambassadeurs de La Cité de la mer, de mes droits, obligations et devoirs, souhaite faire partie du Club pour porter les valeurs de La Cité de la Mer auprès du maximum de personnes, structures et institutions, en respectant les règles énoncées ci avant.

Nom et adresse du Signataire :

Fait à

Le

Nom et Adresse de l'Entreprise

Fonction dans l'Entreprise :

Tel :

Télécopie :

Email du signataire :

Site Web de l'Entreprise :

Signature :

Merci de nous faire parvenir par mail à : pchapron@citedelamer.com une photo d'identité du signataire, ceci afin de compléter le trombinoscope du Club.

A retourner à :

Pascale CHAPRON

La Cité de la Mer

Gare Maritime Transatlantique

50100 CHERBOURG-OCTEVILLE

Tel : 02 33 20 26 26

Fax : 02 33 20 26 27

Email : pchapron@citedelamer.com